Claude Guilhem

De:

philippe franceschetti <phfranceschetti@icloud.com>

Envoyé:

mercredi 23 mars 2016 15:32

À:

claude quilhem

Objet:

Fwd: Risque de chute Pin monumental 25 bd de sainte anne 13008

Pièces jointes:

pin bd de sainte anne travaux n 25.jpg; Pièce jointe sans titre 00047.htm; pin bd de szeinte' anne details.jpg; Pièce jointe sans titre 00050.htm; nsmail.pdf; Pièce

jointe sans titre 00053.htm

Pour information et diffusion, clt.

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

Expéditeur: Cordier Monique < mcordier@mairie-marseille.fr>

Date: 23 mars 2016 15:07:39 UTC+1

Destinataire: Yves MORAINE < <u>ymoraine@mairie-marseille.fr</u>>, VALES Catherine < <u>cvales@mairie-marseille.fr</u>>, philippe franceschetti < <u>phfranceschetti@icloud.com</u>> Objet: TR: Fwd: Risque de chute Pin monumental 25 bd de sainte anne 13008

Bonjour,

En prévision de travaux de réfection de voie consécutifs à d'importantes déformations liées à la présence de cet arbre, le Service Espaces Verts et Nature(SEVN) a fait établir le 4 mars un diagnostic par CITARE dans le cadre d'un marché d'expertise dont vous trouverez une copie jointe Ce diagnostic confirmait l'excellent état apparent de cet arbre mais mettait en garde sur le fait que sa stabilité pourrait être mise en cause du fait de ces travaux obligatoires.

Les travaux ont commencés hier. Après deux visites successives pour veiller à ne pas couper de racines de plus de 5 cm de diamètre, l'entreprise nous a alertés aujourd'hui sur la présence d'une grosse racine de 30cm de diamètre.

Vérification faite, il est apparu que cette racine avait précédemment fait l'objet d'une coupe. Ce défaut est suffisant pour déterminer un risque de chute compte tenu du port penché de l'arbre en direction opposée à cette coupe.

Compte tenu de ce constat et de l'avis de l'expert, le SEVN est dans l'impossibilité de garantir que la stabilité de l'arbre n'est ou ne sera pas compromise. Dans ces conditions le SEVN a mandaté une entreprise pour procéder avant la fin de la semaine à la coupe au pied de cet arbre.

Vous connaissez, mon engagement à conserver et à développer la présence d'arbres en milieu urbain, mais la sécurité des usagers et riverains n'étant pas totalement assurée, cet abattage est nécessaire.

Bien à vous

Mme Monique CORDIER
Adjointe au Maire Déléguée
aux Espaces Naturels, Parcs et Jardins
Conseillère Communautaire
Déléguée à la Propreté